

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. OPPOSITION CROISSANTE À UNE EXÉCUTION EN PENNSYLVANIE

Terrance Williams, un Afro-Américain âgé de 46 ans, doit être exécuté le 3 octobre prochain dans l'État de Pennsylvanie pour un meurtre commis lorsqu'il avait 18 ans. La veuve de la victime, cinq membres du jury et plusieurs spécialistes de la maltraitance infantile ont réclamé la grâce pour cet homme.

Le corps d'Amos Norwood, 56 ans, a été retrouvé dans un cimetière de Philadelphie le 15 juin 1984. Cet homme avait été battu à mort. **Terrance Williams** a été jugé début 1986 et déclaré coupable de meurtre au premier degré. L'accusation, qui requérait la peine capitale, a présenté des éléments démontrant que le prévenu avait été condamné pour vol à main armée à l'âge de 16 ans, ainsi que pour le meurtre de Herbert Hamilton, 51 ans, lorsqu'il avait 17 ans. La défense a appelé trois témoins à la barre, à savoir la mère, la petite amie et un cousin de Terrance Williams, qui ont témoigné de l'intégrité de celui-ci. Sa mère a mentionné en passant que son second mari s'était montré « très violent » envers lui, mais personne d'autre n'a évoqué les violences infligées à Terrance Williams. L'avocat de la défense a exhorté le jury à prendre en compte le jeune âge de son client, 18 ans et trois mois, au moment des faits.

D'après la demande de grâce formulée par Terrance Williams, l'enfance de cet homme a été marquée par « plus d'une décennie de sévices sexuels » et « des années de violences physiques et émotionnelles, de négligence et d'abandon ». Toujours d'après le document, ces événements ont fait de lui « une proie facile pour les prédateurs sexuels », notamment Amos Norwood et Herbert Hamilton. En 2007, une cour fédérale de district a jugé que l'avocat de Terrance Williams avait fourni un travail « insuffisant d'un point de vue constitutionnel » et « loin de respecter les normes professionnelles en vigueur », étant donné qu'il n'avait pas mené d'« enquête significative » sur le passé de son client. Néanmoins, étant donné qu'en vertu du droit américain, les instances fédérales doivent respecter les décisions de justice rendues par les juridictions des États, la cour fédérale de district a jugé que l'incompétence de l'avocat de Terrance Williams n'avait pas influé sur l'issue du procès. En 2012, la cour fédérale d'appel du troisième circuit a confirmé ce verdict, bien qu'elle ait reconnu que les circonstances atténuantes évoquées indiquaient que le prévenu avait « des problèmes bien plus graves que ce que les audiences de la phase de détermination de la peine avaient laissé penser ».

Parmi les personnes appelant à la grâce figurent 30 défenseurs des droits des enfants et spécialistes de la maltraitance infantile, 18 anciens procureurs, huit juges à la retraite, 47 professionnels de la santé mentale et un grand nombre de professeurs de droit. La veuve d'Amos Norwood a signé une déclaration selon laquelle elle pardonne Terrance Williams pour le meurtre de son époux et souhaite que « sa vie soit épargnée ». Cinq membres du jury ayant condamné cet homme sont désormais opposés à son exécution.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue (au gouverneur jusqu'au 3 octobre, au Comité jusqu'au 17 septembre) :

- expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le meurtre d'Amos Norwood, ni à minimiser les souffrances qu'il a causées ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que lors du procès, les jurés n'ont jamais entendu les éléments indiquant que Terrance Williams avait subi de graves violences pendant son enfance, dont il sortait à peine au moment des faits étant donné qu'il avait 18 ans ;
- saluez le mouvement d'opposition à cette exécution, auquel participent cinq membres du jury et la veuve d'Amos Norwood, mais aussi d'anciens juges, d'anciens procureurs et des spécialistes de la maltraitance infantile ;
- demandez que la peine de mort prononcée à l'encontre de Terrance Williams soit commuée.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 OCTOBRE 2012 À :

Bureau du gouverneur de l'État de Pennsylvanie

Tom Corbett

Main Capitol Building, Room 225 Harrisburg, PA 17120,
États-Unis

Fax : +1 717 772 8284

Courriel : governor@pa.gov

Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

Comité des grâces de l'État de Pennsylvanie

333 Market Street, 15th Floor

Harrisburg, PA 17126, USA

Fax : +1 717 772 3135

Courriel : RA-BOP@pa.gov

**Formule d'appel : *Dear Board members, / Mesdames,
Messieurs,***

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. OPPOSITION CROISSANTE À UNE EXÉCUTION EN PENNSYLVANIE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La Cour suprême des États-Unis a déclaré : « La peine capitale ne doit être appliquée qu'aux individus ayant commis un des crimes les plus graves, dont la liste est réduite, et qui méritent d'être exécutés au vu de leur culpabilité indiscutable ». En 2005, dans l'arrêt *Roper contre Simmons*, la Cour a jugé que les personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits ne pouvaient pas être condamnées à mort étant donné que leur culpabilité est catégoriquement atténuée. Ce verdict reconnaît l'immatrité, l'impulsivité, ainsi que le manque de discernement et de sens des responsabilités qui caractérisent souvent les jeunes. La Cour a noté que bien que son jugement soit catégorique, la peine de mort pouvait être prononcée à l'encontre de prévenus ayant au moins 18 ans. Elle a ajouté que « les traits caractéristiques qui distinguent les mineurs des adultes ne disparaissent pas le jour des 18 ans d'un individu ». Des études scientifiques montrent que le développement du cerveau et le processus de maturation psychologique et émotionnelle continuent au moins jusqu'aux premières années qui suivent le vingtième anniversaire.

Ainsi, si Terrance Williams avait tué Amos Norwood trois mois et demi plus tôt, il ne risquerait pas d'être exécuté car il aurait été âgé de moins de 18 ans au moment des faits. En outre, si le jury avait entendu les éléments et les témoignages de spécialistes concernant l'enfance difficile dont le prévenu sortait à peine à l'époque du meurtre, on peut penser qu'au moins un juré aurait voté en faveur de la réclusion à perpétuité plutôt que pour la peine de mort (comme l'affirment maintenant cinq jurés). En 1993, la Cour suprême a précisé : « La jeunesse est plus qu'un fait chronologique. C'est une période de la vie où une personne est la plus influençable et la plus sensible aux dommages psychologiques. » D'après la demande de grâce formulée par Terrance Williams, ce dernier a connu une enfance qui a « eu des conséquences dévastatrices sur son développement psychologique et émotionnel. Les 18 premières années de cet homme ont été totalement tragiques. Il a subi des sévices sexuels de la part de sa mère et de son beau-père, et il a été violé et agressé sexuellement par des adultes qui auraient dû le protéger. Il n'a jamais fait l'objet d'un suivi psychologique et n'a jamais reçu d'assistance pour l'aider à surmonter le traumatisme. » Le Dr David Lisak, psychologue clinique et spécialiste de tels sévices et de leurs effets sur les jeunes garçons et les hommes, a affirmé : « Les violences et mauvais traitements infligés à Terrance Williams étaient si graves et si fréquents que je ne m'attendrais pas à voir un enfant soumis à un tel traumatisme continu s'en sortir sans graves dommages psychologiques sur le long terme. » Plusieurs pathologies ont été diagnostiquées chez Terrance Williams, notamment un syndrome de stress post-traumatique. À ce jour, cet homme souffrirait de « symptômes secondaires de [ce syndrome], comprenant une angoisse quasi constante, des troubles du sommeil et des cauchemars ».

D'après la demande de grâce, Amos Norwood s'est montré de plus en plus violent envers Terrance Williams avec le temps. Le meurtre a eu lieu un jour après qu'Amos Norwood a violemment agressé sexuellement le jeune homme. Terrance Williams a raconté au Dr Lisak : « J'étais très en colère et j'avais très peur, j'ai juste craqué. Je voulais lui faire ressentir la douleur qu'il m'infligeait. Je ne pouvais pas penser de façon lucide. Je ressentais tellement de colère, je me sentais tellement trahi par tous ceux qui m'ont utilisé. Je ne pouvais pas penser à autre chose. » Terrance Williams, qui a passé plus de la moitié de sa vie dans le couloir de la mort, semble « regretter profondément » d'avoir tué Herbert Hamilton et Amos Norwood, et « souhaite devenir une meilleure personne et avoir une influence bénéfique sur sa fille et sur la société depuis la prison où il est enfermé ».

Dans sa demande de grâce, cet homme ne cherche pas à excuser le meurtre d'Amos Norwood, mais il appelle le Comité des grâces à prendre en compte ses circonstances atténuantes, ce que le jury n'a jamais pu faire.

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances, indépendamment des questions relatives à la culpabilité ou à l'innocence, quel que soit le crime commis ou la méthode d'exécution. Depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis en 1977, ce pays a enregistré 1 304 mises à mort, dont 27 depuis le début de l'année. Cette exécution serait la première exécution « non consensuelle » en Pennsylvanie en 50 ans. Cet État a procédé à trois mises à mort depuis 1977. Il s'agissait à chaque fois d'une personne qui avait renoncé à ses voies de recours.

Nom : Terrance Williams

Genre : homme

AU 261/12, AMR 51/076/2012, 11 septembre 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

